

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 janvier 2026

Date d'affichage 29 janvier 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le QUATRE FÉVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. GÉRARD GUESNE)
M. Carl GUILLEMIN	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCÉ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2311-5 et L.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte administratif 2025 du budget Assainissement,

Vu le rapport du Maire,

Entendu le rapport présenté en séance par Gérard GUESNE Conseiller délégué, rapporteur du budget et en charge de l'administration générale

CONSIDÉRANT

- Que pour le budget de l'assainissement, le solde de la section de fonctionnement 2025 présente un excédent de 421 487,13 €. Le solde de la section d'investissement avec les restes à réaliser s'élève à 1 258 693,12 € (1 392 611,12 €) + (- 133 918 €). Il n'y a pas de besoin de financement à couvrir.
- Qu'en prévision des futurs grands projets tant sur la station de traitement des eaux usées que des réseaux associés, celui-ci pourrait être entièrement affecté à l'investissement.

Après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026, soit + 421 487,13 € comme suit :
 - Affectation en réserve (compte 1068) + 421 487,13 €.

Le résultat d'investissement + 1 392 611,12 € sera reporté en recette d'investissement à l'article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

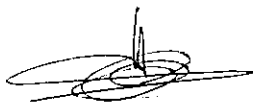
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Dominique MORANCÉ



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REYEAU

